

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU 28 JANVIER 2020

DIRECTION : M. BERNIER, assisté de Florence Berchem et de Tristan COCLIN

MEMBRES DU CSE PRESENTS :

Titulaires : Mmes BRAULT, FAYET, KAMINSKI, JALLET, LABUSSIERE, LAPRUGNE, LESPINASSE, POIRIER, ROLLET, TISSOT, DELIGEARD

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de DECEMBRE 2019 est remise par M. BERNIER.

Au 31 décembre, nous dénombrons 459 salariés (423 en CDI et 36 en CDD).

III – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 31 décembre 2019 est remise par M. BERNIER.

Nous dénombrons 36 contrats de moins de 70 heures, M. BERNIER précise que le nombre de ces contrats diminue.

IV – CONSULTATION DES ELUS DANS LE CADRE DE 3 DOSSIERS D'INAPTITUDE

❶ Dossier présenté pour information :

- Mme A., agent à domicile sur l'antenne de MEAULNE, en CDI depuis mai 2008 à 80 heures, et en arrêt suite à maladie professionnelle depuis le 27/11/2018. Son poste et les conditions de travail ont fait l'objet d'une étude par le médecin du travail le 17/04/2019. Un échange a eu lieu avec l'employeur le 18/11/2019. Lors de la visite du 21/01/2020, le médecin a déclaré Mme A. inapte à reprendre son poste d'agent à domicile avec les commentaires suivants : « *l'état de santé de la salariée fait obstacle à tout reclassement dans un emploi* ». Pas de démarche de reclassement de la part de l'employeur.

❷ Dossier présenté pour avis :

- Mme B., aide soignante sur l'antenne de MARCILLAT, en CDI depuis avril 1991 à 72 heures, et en arrêt suite à maladie depuis mai 2019. Son poste et les conditions de travail ont fait l'objet d'une étude par le médecin du travail le 16/06/2017. Un échange a eu lieu avec l'employeur le 18/12/2019.

→ Lors de la visite du 07/01/2020, le médecin du travail a déclaré Mme A. inapte à reprendre son poste d'aide soignante avec les commentaires suivants : «*inapte avec reclassement*». Un courrier aux entreprises sur le bassin des Combrailles a été envoyé. Aucun retour positif à ce jour.

Les élus du CSE donnent un avis favorable pour la procédure de licenciement.

③ Dossier présenté pour information :

- Mme C., agent de soins sur l'antenne de MARCILLAT, en CDI depuis mars 1993 à 65 heures, titulaire d'une pension d'invalidité 1ere catégorie, et en arrêt suite à maladie depuis le 26/09/2016. Son poste et les conditions de travail ont fait l'objet d'une étude par le médecin du travail le 10/03/2017. Un échange a eu lieu avec l'employeur le 07/01/2020. Lors de la visite du 07/01/2020, le médecin a déclaré Mme C. inapte à reprendre son poste d'aide soignante avec les commentaires suivants : « *l'état de santé de la salariée fait obstacle à tout reclassement dans un emploi* ». Pas de démarche de reclassement de la part de l'employeur.

V – PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CSE

M. BERNIER donne lecture du projet. Le CSE donnera son avis à la prochaine réunion.

En ce qui concerne le projet sur l'accord des modalités de mise en place de la commission CSSCT, le CSE a rendu un avis favorable à l'unanimité et a désigné ses membres :

- Laure FAYET
- Murielle DIAZ
- Corinne CHOTARD-OLIVIER
- Josette LAPRUGNE
- Anne BRAULT

La première réunion de cette commission sera le 21/02/2020.

VI – ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFLEXION SUR L'OUVERTURE D'UNE ANTENNE A ST POURCAIN SUR SIOULE / MODALITES DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'ouverture de l'agence de ST POURCAIN SUR SIOULE est en cours de réflexion. Si ouverture, le recrutement du personnel administratif se fera en interne et/ou en externe.

Toutefois, un accueil administratif supplémentaire en CDD est prévu pour les antennes de BROUT VERNET et EBREUIL dans l'attente.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mise en place de la subrogation

M. BERNIER rappelle que la subrogation n'est pas obligatoire. Seul le complément de salaire (AG2R) est prévu dans la convention collective. Aujourd'hui, le logiciel n'est pas en capacité de gérer ni la subrogation, ni le complément de salaire.

M. BERNIER informe les élus que l'évolution a permis une amélioration de la gestion des arrêts de travail et que les compléments de salaire sont versés plus rapidement. Une élue interpelle M. BERNIER sur le fait qu'elle a perçu son complément de salaire le 24/01/2020 pour un arrêt du 16/11/19 au 15/12/19. M. BERNIER demande l'analyse de ce dossier et une recherche interne sur le bon déroulement des arrêts depuis le 1^{er} janvier 2020 sera menée.

➤ **Où en est la reprise de BVAD ?**

M. BERNIER n'a aucune nouvelle de ce dossier.

➤ **Dates de formation CSE**

Une formation pour tous les élus du CSE est programmée les 30 et 31/03/2020, les 1^{er}, 14 et 15/04/2020 dans les locaux de la MSA à MOULINS.

➤ **Le SSIAD ne parvient plus à recruter, que va devenir le SSIAD sans aide soignante ?**

M. BERNIER n'a pas de solution pour le moment, il se rapproche de l'ARS prochainement.

Il informe les membres du CSE qu'il est difficile de négocier des emplois dans des antennes alors que la modulation des aides soignants est négative, malgré un taux de remplissage à 93%.

➤ **Information**

La prochaine réunion sera le 6 mars 2020 à 9h30 au lieu du 03/03/2020.

Prochaine réunion le 6 mars 2020 à 9h30

POIRIER Cindy
Secrétaire de séance

